



**Compte rendu  
AG du 25 Mars 2011 à Clermont en Argonne**

**Etaient présents** : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 20h05 et présente les excuses des délégués communautaires absents.

M. Chesnel, délégué communautaire de la commune d'Aubréville, demande à prendre la parole et lit une lettre à l'attention du Président de la Communauté de Communes du Centre Argonne, reprochant l'absence d'invitation des parents et des élus aubrévillois au conseil d'école de Clermont-en-Argonne.

M. le Président précise que les invitations aux conseils d'école ne sont pas de son ressort et que M. Chesnel doit en fait parler d'une réunion initiée par les parents d'élèves de Clermont et à laquelle étaient invités outre les représentants des parents d'élèves de l'élémentaire de Clermont, le Maire de Clermont, le Vice-Président en charge du scolaire (qui n'a pu être présent) et le Président de la Codecom et, qu'en conséquence l'absence des élus d'Aubréville à celle-ci ne relève donc ni d'un oubli ni d'une maladresse. Les étapes de la construction de la nouvelle école sur Clermont sont évoquées à chaque Conseil Communautaire, tant sur la présentation des plans, que sur l'ensemble des démarches appréhendées. Il rappelle également qu'une décision avait été prise, il y a 7 à 8 ans, pour que les enfants des écoles d'Aubréville et Neuville soient scolarisés sur Clermont, afin de sauvegarder le maximum de postes sur le territoire. En ce qui concerne l'état d'avancement du dossier, M. le Président informe M. Chesnel sur les dernières évolutions : l'acquisition des terrains est en cours auprès des multiples propriétaires des parcelles concernées par le projet. Les accords sont en bonne voie et un notaire a été chargé d'élaborer l'ensemble du dossier. Le Président rappelle que les négociations sur la plus grande parcelle ont fait l'objet de 3 tentatives : la première était menée par M. le Président mais des difficultés relationnelles ont fait renoncer le propriétaire. La seconde tentative était menée par MM. Drouet et Dequenue qui a également échoué. Actuellement, la troisième tentative est menée par MM. Lhuillier et Fourmet et un accord verbal a été obtenu.

M. Ponsignon précise que le montage de projet prend du temps, d'autant plus lorsque les terrains sont complexes. Tous les élus se battent pour atteindre un objectif commun.

M. Chesnel reproche l'absence de commission pour la compétence scolaire et le manque d'information des parents d'élèves d'Aubréville qui se sentent floués.

M. le Président précise qu'il n'est pas présent aux commissions. Il rappelle la présence de 3 délégués communautaires lors du dernier conseil d'école, que plusieurs votes ont déjà eu lieu en Conseil Communautaire, et que le rôle des délégués communautaires est de transmettre les informations auprès du Conseil municipal et dans ce cas, des parents d'élèves.

M. Chesnel quitte le conseil communautaire et est suppléé par Mme Lienard.

M. le Président interpelle les autres délégués communautaires d'Aubréville afin de savoir si le sujet de la scolarisation des élèves d'Aubréville dans la future école de Clermont avait été évoqué en conseil municipal.

Mme Lienard explique qu'un conseil d'école s'est tenu le 22 Mars. Les parents d'élèves manifestaient leurs inquiétudes face à la non opposition de la commune au projet qui causera la fermeture de l'école sur le village.

M. le Président précise que les financements ne permettent pas de maintenir une 3<sup>ème</sup> école sur le territoire et qu'il faut tendre à des regroupements dans tous les domaines.

Aubréville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Claon

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuville en Argonne

Rarécourt

Récicourt



## 1) Cohésion sociale / Culture :

### • Formation BAFA :

Mlle Duchemin, agent de développement durable, présente l'offre de formation au BAFA qui a été faite aux animatrices de l'accueil périscolaire afin de répondre aux attentes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) énoncées lors de l'inspection en date du 4 octobre 2010. Cette offre de formation au BAFA, basée sur le volontariat, s'inscrit dans la professionnalisation du service, au même titre que la formation au BAFD d'une animatrice pour assurer la fonction de direction de l'accueil périscolaire. La formation au BAFA se déroule en trois étapes : une session formation générale, un stage pratique et une session d'approfondissement. Cinq animatrices ont manifesté leur intérêt pour bénéficier de cette formation BAFA. Cette formation est subventionnée à 50 % par la CAF.

**Délibération : Prise en charge de la totalité de la formation au BAFA de cinq animatrices, pour un montant de 4300 € subventionné à 50% par la CAF et ouverture des crédits nécessaires.**

**Vote : Unanimité**

### • Convention Scènes et Territoires :

Mlle Duchemin, agent de développement, évoque la mise en œuvre d'une action culturelle, initiée par Mmes Frey et Masi. Ce projet culturel, animé par la Cie Difé Kako et proposé par l'association Scènes et Territoires, se décompose en deux volets. Un volet pédagogique avec une journée d'intervention des artistes de la compagnie auprès des élèves de l'école maternelle de Clermont-en-Argonne, et un volet récréatif avec une représentation du spectacle « Maka Janbé ». L'ensemble du projet est porté par Scènes et Territoire, qui sollicite un soutien moral, technique et financier de la Communauté de Communes du Centre Argonne explicité dans une convention tripartite entre Scènes et Territoires, l'école maternelle de Clermont-en-Argonne et la CODECOM.

**Délibération : Autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre Scènes et Territoires, l'école maternelle de Clermont et la CODECOM ; à verser une subvention de 490 € à Scènes et Territoires ; à prendre en charge les repas des artistes lors de leurs actions sur notre territoire et à ouvrir les crédits nécessaires au budget.**

**Vote : Unanimité**

### • Avenant au marché de maîtrise d'œuvre Hervé Viot :

Mme Aimont, DGS, présente la réactualisation de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec Hervé Viot relatif à la création d'une maison de santé et d'une micro crèche à Dombasle-en-Argonne, éléments étudiés en Cao du 18 mars dernier.

	En € HT	Taux de rémunération 7%
Montant initial des travaux (base prévisionnelle)	281 000.00€HT	19 670.00€HT
Réactualisation du montant des travaux avenant 1 (base estimation M. d'œuvre)	356 900.00€HT	24 983.00€HT

Mme Colson, vice-présidente de la cohésion informe l'assemblée, que le permis de construire a été déposé en décembre et la CODECOM attend que celui-ci soit accordé pour pouvoir débiter les travaux.

Mme Frey demande si la MSA est informée de l'évolution des projets de créations de micro crèche. Mme Aimont lui répond que la MSA est informée de chaque évolution des projets de micro crèche.



• **Plan de financement micro crèche de Clermont :**

Mlle Duchemin présente le plan de financement prévisionnel de la micro-crèche de Clermont-en-Argonne :

DEPENSES (en HT)		RECETTES		
Gros œuvre bardage bois	32 000 €	CAF - aide à l'investissement (14 000 € x 9 enfants)	126 000 €	66,33%
Menuiseries ext alu -serrurerie	17 000 €			
Menuiseries int bois + doublage-cloisons plafonds	43 000 €			
Peintures - tentures	5 000 €	GIP Objectif Meuse	25 968 €	13,67%
Cerrelages - faïences - sols souples	11 000 €			
Plomberie - sanitaires	6 000 €	CODECOM Centre Argonne	37 992 €	20,00%
Chauffage par le sol / VMC double flux	26 000 €			
Electricité courant faibles/forts	22 000 €			
Maîtrise d'œuvre	12 960 €			
Mobilier et équipement	10 000 €			
Matériel (jeux, jouets, accessoires)	4 000 €			
Signalétique	1 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>189 960 €</b>		<b>189 960 €</b>	<b>100%</b>

**Délibération : validation du plan de financement de la micro crèche de Clermont-en-Argonne et autorisation de déposer les demandes de financement auprès du GIP Objectif Meuse.**

**Vote : unanimité**

• **Plan de financement du Pôle de Santé :**

Mlle Duchemin, agent de développement, présente le plan de financement prévisionnel du Pôle de Santé :

DEPENSES (en HT)		RECETTES		
<b>ANTENNE DE DOMBASLE</b>	<b>MSR :</b>			
	Menuiserie	28 600 €	<b>ETAT</b>	278 805,00 € 29,26%
	Platrerie isolation peinture	14 800 €		
	Electricité - plomberie - chauffage	23 000 €		
	Revêtements de sol	5 400 €		
	Maîtrise d'œuvre 12%	8 700 €		
	<b>Logement de remplaçant :</b>			
	Couverture mob	10 800 €		
	Menuiserie	8 600 €		
	Platrerie isolation peinture	9 100 €		
Electricité - plomberie - chauffage	17 800 €			
Revêtements de sol	3 000 €	<b>GIP</b>	333 515,00 € 35,00%	
Maîtrise d'œuvre 12%	5 900 €	<i>dans la limite de 35% de 1 000 000 € Investissement</i>		
<b>ANTENNE DE CLERMONT</b>	<b>Enveloppe pévisionnelle</b>	600 000 €		
	<b>Aléas 15%</b>	90 000 €		
	Maîtrise d'œuvre 8 %	55 200 €	<b>Région</b>	150 000,00 € 15,74%
	Etude sol, bureau de contrôle	72 000 €	<i>150 000 € Investissement + travaux d'aménagement</i>	
			<b>CODECOM Centre Argonne</b>	190 580,00 € 20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>952 900 €</b>		<b>952 900 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL TTC</b>				<b>1 139 668,40 €</b>

**Délibération : validation du plan de financement de la micro crèche de Clermont-en-Argonne et autorisation de déposer les demandes de financement auprès du GIP Objectif Meuse, de l'Etat, de la Région Lorraine.**

**Vote : unanimité**

• **Formation PESC 1 :**

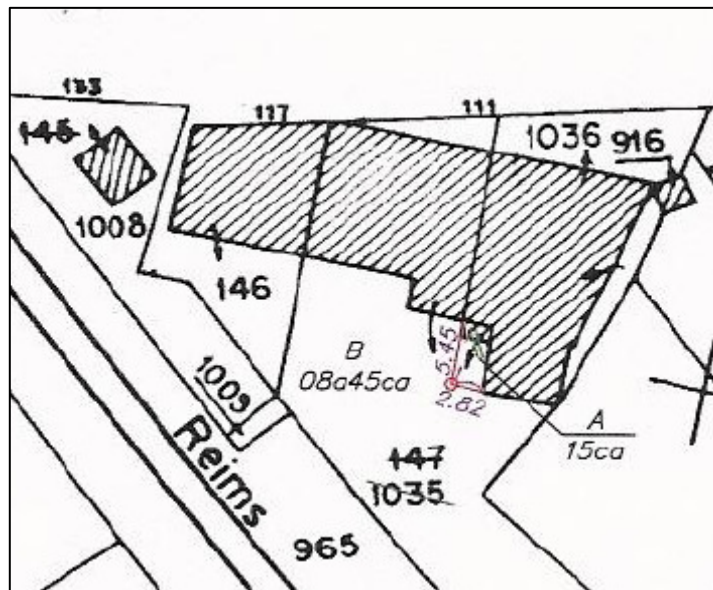
Mlle Duchemin, agent de développement, présente le projet de formation au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1), ancien AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours), de l'ensemble du personnel de la CODECOM. Il est envisagé de proposer une session de formation payante aux assistantes maternelles du territoire à prix coûtant. L'UDSP 55, propose des formations au PSC1 au prix de 47.70 € par personne (session de 12 personnes maximum ; ajouter 7€ par personne pour le livret ; tarif applicable à partir de 30 personnes).

**Délibération : autoriser le Président à proposer la formation au PSC1 à l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes et à proposer une session de formation payante (au prix coûtant) aux assistantes maternelles du territoire.**

**Vote : unanimité**

• **Convention entre la Communauté de Communes du Centre Argonne et la commune de Dombasle pour la mise à disposition d'un terrain suite à des modifications du projet :**

Dans le cadre de la création d'une maison de santé et d'une microcrèche dans un même bâtiment à Dombasle-en-Argonne, Mme Aimont, DGS, présente la proposition d'acquisition d'une parcelle complémentaire (5,45m\*2,82m) sur l'arrière du bâtiment existant qui permettrait un meilleur aménagement de la micro crèche.



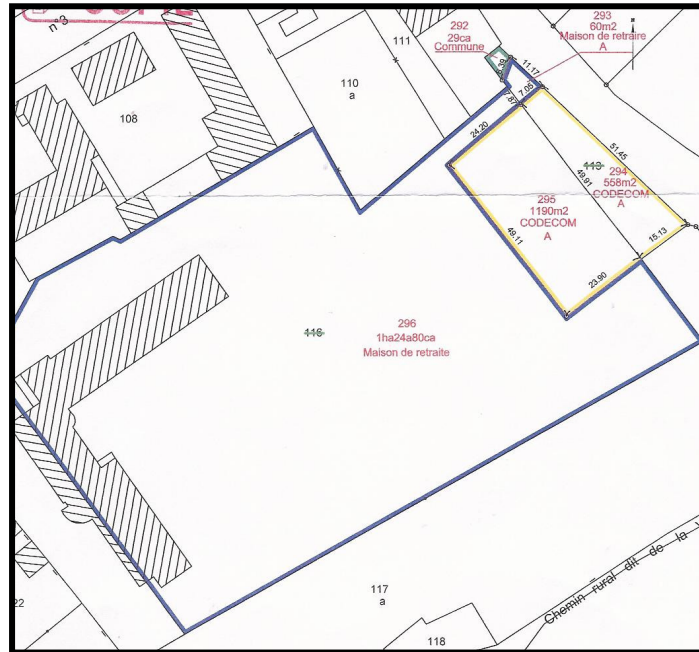
**Délibération : Autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition portant sur le bâtiment et la parcelle susmentionnée.**

**Vote : unanimité**

• **Acquisition de terrains pour le projet de maison de santé sur Clermont :**

Mme Aimont, DGS, expose les démarches entreprises auprès de la commune de Clermont et de la Maison de retraite afin de se porter acquéreur des parcelles nécessaires (n°2010-050) à la création d'une maison de santé à Clermont-en-Argonne. Elle rappelle les délibérations prises à cet effet par l'EHPAD Maison de retraite (n°2009-024) et par la commune de Clermont (n°1794 en date du 8 juin 2010). Afin de pouvoir construire la maison de santé, la communauté de communes du Centre Argonne doit acquérir un terrain auprès de la commune de Clermont pour une contenance de 558m<sup>2</sup> au prix d'acquisition de la commune augmenté des frais notariaux soit

13.60€/m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée n°AC-294) et acquérir un terrain auprès de la Maison de retraite, pour une contenance de 1190 m<sup>2</sup> au prix estimé par France Domaine à 20€ du m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée AC-295).



**Délibération : se porter acquéreur des parcelles susmentionnées aux prix mentionnés et autoriser le président à signer toutes pièces et documents se rapportant à ce dossier**  
**Vote : unanimité**

## 2) Affaires scolaires :

### • Point sur les travaux – RPI Vallée de la Biesme :

M. Dequenne, Vice-président en charge de la compétence scolaire, présente plusieurs photos retraçant l'évolution des travaux. La toiture a été posée en Janvier et les panneaux photovoltaïques en Février, de même que l'isolation du plancher et les bardages extérieurs.

En Mars, les fenêtres, l'isolation et les compteurs ErDF ont été installés.

L'intervention du plâtrier est prévue pour la semaine prochaine (semaine 13).

M. le Président précise que l'achèvement des travaux pour la partie extension, est prévu en Mai.

### • Avenant au marché travaux et au marché de maîtrise d'œuvre pour le RPI Vallée de la Biesme :

M. le Président précise que ce projet d'avenant concerne uniquement le cabinet d'architecture et les éléments ont été étudié en CAO du 18 mars dernier.

Mme Aimont, DGS, fait un état sur l'évolution du plan de financement prévisionnel en fonction des nouvelles attributions de subventions :



Plan de financement	prévisionnel n°1	prévisionnel n°2
<b>DEPENSES</b>		
Travaux	1 636 430,00 €	1 746 798,29 €
Maitrise d'œuvre	116 186,53 €	124 022,68 €
Etudes et missions	37 756,39 €	37 756,39 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 790 372,92 €</b>	<b>1 908 577,36 €</b>
<b>RECETTES</b>		
ETAT DGE	700 000,00	700 000,00
GIP OBJECTIF MEUSE 6.05	478 950,00	478 950,00
GIP OBJECTIF MEUSE 7.03	63 927,00	37 166,00
REGION - CANTINE	84 250,00	84 250,00
REGION - GEOTHERMIE	23 371,00	-
ADEME	58 428,00	39 954,00
FEDER	23 371,00	-
CODECOM (emprunt)	358 075,92	531 091,36
Erdf - Mesure Lab. Bure		37 166,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 790 372,92 €</b>	<b>1 908 577,36 €</b>

Part des subventions sur base dépenses subventionnables 1 790 380€ HT	80%	75%
Part des subventions <b>OBTENUES</b> sur base dépenses réelles 1 908 000€HT		72%
Part à la charge de la C/C sur base subventionnable	20%	
Part à la charge de la C/C sur base réelle		28%

Elle explique que l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre consiste en une revalorisation du montant de travaux suite aux avenants du marché de travaux, ce qui réévaluera le coût de la maîtrise d'œuvre.

M. le Président et M. Dequenne, Vice-président de la compétence scolaire, exposent les raisons de l'augmentation des travaux : au fur et à mesure de l'avancée des travaux, des surcoûts et des travaux non prévus ont du être envisagés, notamment en ce qui concerne la VRD et l'assainissement. M. Dequenne précise toutefois que certains travaux ont été sous-estimés par le maître d'œuvre.

Mme Aimont, DGS, présente la nouvelle réactualisation du montant de la maîtrise d'œuvre :

	En € HT	Taux de rémunération 7.10%
Montant initial des travaux (base prévisionnelle)	1 200 000.00€	85 200€ Dont OPC 13 800€
Réactualisation du montant des travaux avenant 1 (base estimation Maître d'œuvre)	1 636 430.00€	116 186.53€ Dont OPC 18 818.95€
Réactualisation du montant des travaux avenant 1 (base avec avenants travaux)	1 746 798.29€	124 022.68€ Dont OPC 20 088.18

**• Lots 15 et 16 du marché de travaux du RPI Vallée de la Biesme : nouvelle attribution suite à une entreprise défaillante :**

M. le Président expose aux délégués communautaires le dépôt de bilan, en cours de marché, de l'entreprise titulaire des lots 15 et 16 sol souple et carrelage du marché de travaux du RPI Vallée de la Biesme. A la suite de la précédente réunion de bureau, il a été procédé à la relance d'une procédure de négociation auprès des entreprises ayant déjà candidaté aux lots. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 Mars 2011 à 20h00 suite à la remise des offres et l'ouverture des plis. L'entreprise Paymal a été retenue pour un prix de 16 872,50€ HT pour le lot 15 et 37 288€ HT pour le lot 16. La hausse des coûts reste limitée face aux tarifs proposés par



l'entreprise défaillante qui proposait des coûts de 15 629,18€ HT pour le lot 15 et 32 536€ HT pour le lot 16.

M. le Président se félicite de ce choix car la réactivité de l'entreprise Paymal permet une poursuite du chantier sans modification du planning.

**Délibération : Nouvelle attribution des lots 15 et 16 du marché de travaux du RPI Vallée de la Biesme à l'entreprise Paymal**

**Vote : Unanimité**

• **Tarifs restauration scolaire :**

M. Dequenne, Vice-président en charge de la compétence scolaire, présente le nouveau tarif de restauration scolaire qui s'élèvera à 3,40€ le repas à partir de la rentrée prochaine. Cette faible augmentation a été proposée par la commission scolaire du 7 janvier 2011.

	Au 01/02/2007*	Au 01/09/2007	Au 01/09/2008	Au 01/09/2009	Au 01/09/2011
RPI Aubréville-Neuvilly	3,19€	3,20€	3,30€	3,30€	3,40€
RPI Vallée de la Biesme	3,19€	3,20€	3,30€	3,30€	3,40€
RPI Clermont	145,47€ *	3,12€	3,25€	3,30€	3,40€
RPI Clermont Occasionnels	3,60€	suppression			
Montant de facturation minimum pour occasionnel (paiement annualisé)					5€

(\*)Clermont : 145,47 €/trim. - 144 jours d'école

M. le Président précise que le tarif des repas de cantine scolaire n'a pas augmenté depuis 2008, il est resté au prix de 3,30€. La prochaine augmentation s'avère être d'un montant raisonnable, soit 10 centimes.

M. Dequenne informe également les délégués communautaires de l'augmentation globale de la fréquentation de la cantine scolaire.

**Délibération : Approbation des nouveaux tarifs de restauration scolaire pour la rentrée 2011/2012 :**

**Vote : Unanimité**

3) **Economie / Tourisme :**

• **Avancée de la construction de la caserne du SDIS :**

M. Drouet, Vice-président de la compétence Développement économique et touristique, explique à l'assemblée que la construction de la caserne avance : les canalisations ont été posées, les fondations ont été coulées à 90%. Les murs sont déjà montés de 60 cm. Prochainement, les câbles électriques et les dalles seront posés.

Pour la partie des travaux de la Communauté de Communes sur Auzéville, une partie des espaces verts ont été traités dernièrement : 3 tilleuls ont été plantés ainsi qu'une partie de la pelouse prévue au marché. Il restera encore la pose de la clôture du bassin de rétention.

• **Signalétique d'Information Locale à Froidos :**

Mlle Mattioli, agent de développement local, explique aux délégués communautaires l'intention de la Communauté de Communes de prendre en charge une partie de la signalétique d'information locale engagée par la commune de Froidos. Cette prise en charge concernera la fourniture et la pose de 3 lames indiquant les lavoirs de la commune, dans l'esprit de la continuité de la valorisation de ce patrimoine rural, financé dans le cadre de l'enveloppe territoriale 2008. Un coût approximatif de 409,80€ HT serait estimé pour 3 lames.

M. le Président précise que cette prise en charge rentre dans un projet touristique global.

**Délibération : Prise en charge financière de la signalétique d'information locale indiquant les lavoirs pour la commune de Froidos :**

**Vote : Unanimité**



• **Situation OTSI et convention :**

M. le Président expose à l'assemblée qu'aucune convention ne nous lie actuellement avec l'Office de Tourisme de Clermont. Les services de la Communauté de Communes du Centre Argonne ont soumis à l'OTSI une nouvelle convention en Décembre 2010, à laquelle l'association n'a pas donné suite. Lors du dernier Conseil d'Administration de l'OTSI auquel MM. Ponsignon, Lhuillier Drouet et le Président de la Communauté de Communes du Centre Argonne assistaient, le sujet de la convention d'objectif avec la CODECOM a été débattu et un projet de convention a été élaboré par l'OTSI. Mais, à ce jour, aucun retour de ce choix n'a été porté à la connaissance de la Communauté de Communes avant le 28 Février 2011, date à laquelle un mail a été envoyé aux services de la collectivité, s'inquiétant de la suite donnée à leur convention. Par retour de courrier, M. le Président a souhaité rappeler que nous n'avions pas connaissance officiellement de ce document, que la proposition jointe au mail n'était pas acceptable en l'état et proposait au Président de l'office une rencontre de travail.

Il explique les divergences entre les deux projets de conventions : dans le document réalisé par l'OTSI. Celui-ci propose un budget finançant des animations locales supplémentaires et en conséquence une hausse importante de la subvention, la répartition du versement des subventions s'effectuerait pour moitié au 15 Janvier et pour l'autre moitié en Avril, ce qui ne permet pas à la Communauté de Communes d'avoir une vision sur les actions menées par l'OTSI sur une année complète.

M. Drouet, Vice-président de la compétence Développement économique et touristique, pense qu'à l'heure actuelle, l'OTSI ne peut pas formuler une telle demande auprès de la Communauté de Communes Centre Argonne et s'inquiète de l'implication de l'OTSI à l'égard des touristes.

M. Laigle souhaite la parole. Il justifie son intervention par sa qualité de membre du Conseil d'Administration de l'OTSI. Il précise que le projet de convention soumis par la Communauté de Communes Centre Argonne ne convenait pas à l'OTSI, mais que l'association a pourtant respecté les demandes de débat au sein de ses organes délibérants lors d'une réunion de bureau, à laquelle il reproche à M. le Président de ne pas avoir assisté.

M. le Président précise qu'aucun membre de la Communauté de Communes n'a été convié à cette réunion de bureau et qu'aucune invitation ne leur a été transmise. MM Lhuillier et Drouet confirment les propos de M. le Président.

M. Laigle pense que les dissensions ne résident pas dans les objectifs de la convention, pour lesquels les deux structures semblent être en accord, mais dans les moyens qui ne sont pas adaptés au vu des frais fixes que doit supporter l'OTSI. Il pense qu'un problème de communication empêche les deux structures d'avoir une construction commune. Il demande l'organisation d'une commission tourisme afin de travailler sur la convention d'objectifs liant les deux structures et suggère l'invitation du président de l'OTSI en Conseil Communautaire pour expliquer ses positions.

M. le Président précise que le projet de convention d'objectifs proposé par la Communauté de Communes du Centre Argonne a été travaillé en réunion de bureau et qu'elle est en progrès par rapport à celle de régularisation de 2010. Au niveau des subventions, la nouvelle convention proposée par la codecom prévoit une partie « fixe » et un volet supplémentaire permettant le cofinancement de projets proposés par l'OTSI et répondant aux objectifs de la Codecom. Il pose également le problème du personnel : le renouvellement du contrat de l'employée en contrat CAE aurait pu être envisagé d'autant plus que ce poste n'aurait entraîné que peu de frais pour l'OTSI puisqu'il aurait été quasi entièrement financé par le Pôle Emploi. Mais visiblement, les démarches n'ont pas été engagées, ou trop tardivement pour pouvoir en bénéficier. A ce sujet, le Président de l'office s'était engagé lors du Conseil d'administration à maintenir les deux emplois, or, deux jours après, il signifiait à l'employé en CAE son non-renouvellement.

M. Laigle pense que depuis deux ans la fermeture de l'OTSI, sous sa forme actuelle, est envisagée pour un transfert auprès des services de la CODECOM.

A cela, M. le Président rétorque qu'il avait déjà proposé que le Kaiser Tunnel soit géré par une association indépendante et qu'ainsi, les fonds générés par les entrées permettent d'assurer l'entretien et la rénovation du site, comme cela est le cas pour l'association des amis de Vauquois.



M. le Président expose que les actions menées par l'OTSI, comme Argonne Notes, la fête des fèves ou autres brocantes ne répondent pas aux réelles attentes des touristes, bien qu'elles permettent tout de même d'animer ponctuellement la vie locale. Il fait également état de la non participation de l'association à l'enrichissement et l'actualisation du site internet de la CODECOM, qui est partagé avec l'OTSI. Plusieurs propositions de travail conjoint ont été formulées, ne donnant lieu à aucune réponse de la part de l'OTSI, notamment sur le plan de trésorerie de l'association.

M. Ponsignon, Conseiller Général de la Meuse, pense également que les relations avec l'OTSI sont compliquées et que, financeur de l'office, la Codecom est en droit d'obtenir des informations notamment quant à l'utilisation des subventions attribuées.

M. le Président poursuit en rappelant que la CODECOM avait voté le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000€ début 2010 pour renflouer les comptes de l'Office de Tourisme, effort unilatéral puisque la Communauté de Communes Montfaucou Varennes n'a, pour sa part, rien débloqué. Il pointe également le problème de la mise à disposition pour 400h de travail du personnel de l'OTSI à l'UDOTSI pour un montant dérisoire de 5 000€, ce qui ne permet pas à l'association d'améliorer sa situation financière, tout en minimisant une capacité de travail pour notre territoire.

M. Laigle réitère sa demande quant à l'organisation d'une commission tourisme où débattre de ces problèmes.

Pour clore le débat, M. le Président précise qu'aucune convention ne sera envisagée tant que l'OTSI ne donne pas réponse aux invitations de travail qui lui ont été faites.

#### • **Garde Corps S8 / proximité BTA:**

Mlle Mattioli, agent de développement local, présente le projet de fourniture et de pose d'un garde corps S8 normalisé CE (norme européenne) afin de sécuriser un passage busé sur la RD 160, entre Clermont et Aubréville, à côté du terrain de l'entreprise BTA. Ces travaux sont la continuité de ce qui avait été engagé en 2008 sur la plate forme de l'entreprise BTA. En effet, sur l'accotement de la route départementale, un trou béant où s'accumulent les eaux de pluies n'est pas sécurisé. Une première démarche avait été envisagée avec l'association d'insertion du Val de Biesme, mais invalidée par les services de l'Agence Départementale d'Aménagement, faute de détention de la norme CE par les produits proposés.

A l'heure actuelle, les plans de l'entreprise Berthold ont été transmis aux services de l'ADA pour validation.

**Délibération : Autorisation d'entreprendre les travaux de sécurisation et de pose d'un garde corps S8 sur la RD 160**

**Vote : Unanimité**

#### 4) **Gestion des déchets :**

##### • **Plan d'actions et de communication 2011 :**

Mlle Duchemin, agent de développement, présente le plan d'actions et de communication déchets ménagers 2011 élaboré par la commission déchets ménagers. Les différentes mesures, proposées ci-dessous, ont pour objectif d'améliorer la qualité et la quantité du tri sélectif, d'optimiser la collecte des ordures ménagères afin de réduire les coûts de collecte et d'offrir une meilleure information relative au tri sélectif aux usagers.

La commission environnement a constaté que les taux de refus du tri sélectif sont restés trop élevés (23% pour les corps creux et 6.5% pour les corps plats) en 2010 et que de trop nombreux déchets valorisables partent encore à l'enfouissement. C'est pourquoi, il est proposé en 2011 de mener une opération de communication par la réalisation d'un guide du tri, par le renouvellement des autocollants des points d'apport volontaire et par la mise en œuvre d'animations de sensibilisation au tri sélectif auprès des scolaires et des associations.



Mlle Duchemin rappelle à l'assemblée qu'il incombe à chaque commune d'assurer l'entretien et le nettoyage des points d'apport volontaire afin d'offrir aux usagers des espaces propres et accueillants.

M. Muller, Vice-Président en charge de la gestion des déchets, et Mlle Duchemin, ont constaté, lors d'un suivi de collecte des ordures ménagères avec le chef d'exploitation de Barisien (prestataire de collecte des ordures ménagères), que de nombreux déchets valorisables tels que les verres, les cartons ou encore les déchets verts sont présents dans les poubelles des usagers. Afin d'inciter les usagers à trier leurs déchets et de diminuer ainsi les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères, la communauté de communes a décidé de ne plus collecter les déchets valorisables dès lors qu'ils seront identifiables. Les poubelles contenant des déchets valorisables ne seront pas collectées et les ripeurs y apposeront un autocollant indiquant le motif de non collecte. Cette nouvelle mesure sera mise en place dès lors que la population en aura été informée.

Enfin, Mlle Duchemin informe l'assemblée qu'en 2011, trois communes volontaires (Dombasle, Jubécourt et Le Neufour) feront un test de collecte regroupée des ordures ménagères. Ces tests, qui s'étaleront sur trois mois, permettront de déterminer les avantages et inconvénients de ce type de collecte.

• **Opération Composteurs et plan de financement :**

Mlle Duchemin présente l'opération « composteurs » et son plan de financement. L'objectif d'une telle opération est de renforcer le parc de composteurs sur le territoire afin de réduire le tonnage des ordures ménagères en porte à porte. La précédente opération « composteurs » date de 2005 et a permis de vendre 145 composteurs à des prix attractifs. Devant l'attrait constaté par l'ADEME pour les grands volumes, trois modèles seront proposés aux usagers en 2011 : un modèle en plastique de 450 L vendu à 25 €, un modèle en plastique de 600 L vendu à 30 € et un modèle en bois vendu à 35 €. Cette opération sera financée selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	en € TTC		en €
Modèle bois 800 L	3722.55	Vente	4550
Modèle plastique 450 L	2100.18	ADEME (50% du HT hors prix de vente)	1656.25
Modèle plastique 600 L	3580.82	CG (30% du HT hors prix de vente)	993.75
Bio seaux 7 L	349.83	CODECOM (20% du HT + TVA)	2553.38
<b>TOTAL</b>	<b>9753.38</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9753.38</b>

\* A noter que les subventions s'appliquent sur les montants HT prix de vente aux particuliers déduit

**Délibération : valider le plan de financement, autoriser le président à signer les documents relatifs à une opération composteur et à solliciter les différents financeurs**

**Vote : unanimité**

5) **Administration et finances :**

• **Compte administratif budget principal 2010 et CDG :**

M. Dequenne, 1<sup>er</sup> Vice-président en charge des finances, présente le compte administratif du budget principal 2010 :

FONCTIONNEMENT	2008	2009	2010
dépenses N	1 338 643,72	1 460 199,35	<b>1 689 074,85</b>
recettes N	1 489 982,86	1 623 748,50	<b>1 741 146,33</b>



résultat N	151 339,14	163 549,15	<b>52 071,48</b>
Résultats antérieurs	466 989,43	538 330,21	<b>437 303,65</b>
résultat final	618 328,57	701 879,36	<b>489 375,13</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
dépenses N	162 151,01	473 974,57	<b>1 282 383,31</b>
recettes N	112 815,39	289 397,22	<b>1 144 897,33</b>
résultat N	- 49 335,62	- 184 577,35	<b>- 137 485,98</b>
Résultats antérieurs	- 30 662,74	- 79 998,36	<b>- 264 575,71</b>
résultat final	- 79 998,36	- 264 575,71	<b>- 402 061,69</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>538 330,21</b>	<b>437 303,65</b>	<b>87 313,44</b>

Il présente également le compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères 2010 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
dépenses N	374 233,59	376 490,49	<b>344 445,98</b>
recettes N	328 592,92	393 318,99	<b>377 611,38</b>
résultat N	- 45 640,67	16 828,50	<b>33 165,40</b>
Résultats antérieurs	28 848,40	- 16 792,27	<b>36,23</b>
résultat final	- 16 792,27	36,23	<b>33 201,63</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
dépenses N	10 879,58	32 199,34	<b>12 217,82</b>
recettes N	24 581,02	28 181,33	<b>11 444,00</b>
résultat N	13 701,44	- 4 018,01	<b>- 773,82</b>
Résultats antérieurs	8 178,98	21 880,42	<b>17 862,41</b>
résultat final	21 880,42	17 862,41	<b>17 088,59</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>5 088,15</b>	<b>17 898,64</b>	<b>50 290,22</b>

Il présente enfin le compte administratif du budget annexe Bâtiment industriel 2010 :

M. le Président sort de la salle du conseil communautaire afin de procéder aux votes.



<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
dépenses N	24 522,52	47 031,04	47 <b>613,12</b>
recettes N	45 026,67	65 222,00	45 <b>809,73</b>
résultat N	20 504,15	18 190,96	- <b>803,39</b>
Résultats antérieurs		7 303,70	21 <b>887,83</b>
résultat final	20 652,45	25 494,65	20 <b>084,44</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
dépenses N	59 676,41	35 541,32	30 <b>613,50</b>
recettes N	165 659,15	45 283,25	32 <b>362,82</b>
résultat N	105 982,74	9 741,93	1 <b>749,32</b>
Résultats antérieurs	- 119 331,49	- 13 348,75	- 3 <b>606,82</b>
résultat final	- 13 348,75	- 3 606,82	- 1 <b>857,50</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>7</b> <b>303,70</b>	<b>21</b> <b>887,83</b>	<b>18</b> <b>226,94</b>

**Délibération : comptes administratifs 2010**

**Délibération : budget général**

**Vote : unanimité**

**Délibération : budget annexe OM**

**Vote : unanimité**

**Délibération : budget annexe bâtiments industriels**

**Vote : unanimité**

Mme Aimont, Directrice Générale des Services, présente les affectations de résultat pour le budget principal 2010 :

	2008	2009	2010
virement section investissement (fonctionnement capitalisé)	79 998,36	264 575,71	
report solde d'exécution investissement	- 79 998,36	- 264 575,71	402 <b>061,69</b>
Excédent de fonctionnement reporté	538 330,21	437 303,65	489 <b>375,13</b>

Elle présente ensuite les affectations de résultats pour le budget annexe Ordures Ménagères 2010 :

	2008	2009	2010
virement section investissement (fonctionnement capitalisé)			
report solde d'exécution investissement	21 880,42	17 <b>862,41</b>	17 <b>088,59</b>
Excédent de fonctionnement reporté	- 16 792,27	- 36,23 <b>36,23</b>	33 <b>201,63</b>



Enfin, elle présente les affectations de résultats pour le budget annexe Bâtiment Industriel 2010 :

	2008	2009	2010
virement section investissement (fonctionnement capitalisé)	13 348,75	3 606,82	1 <b>857,50</b>
report solde d'exécution investissement	- 13 348,75	- 3 606,82	- 1 <b>857,50</b>
Excédent de fonctionnement reporté	7 303,70	21 887,83	18 226,94

**Délibération : affectations des résultats 2010 aux budgets 2011.**

**Délibération : budget général :**

**Vote : unanimité**

**Délibération : budget annexe OM :**

**Vote : unanimité**

**Délibération : budget annexe industrie :**

**Vote : unanimité**

M. le Président et M. Dequenne remercient Mme la DGS et la comptable de la Codecom pour leur travail, ainsi que la parfaite collaboration avec le Centre des Finances publiques de Clermont dirigé par Mme Bernard.

• **Adhésion au service retraite du Centre de Gestion FPT55 :**

Mme Aimont, Directrice Générale des Services, présente la convention d'assistance à la gestion des dossiers de retraite avec le Centre de Gestion 55 et la Communauté de Communes du Centre Argonne. Cette prestation permet un contrôle des dossiers de retraite pour informer les agents sur leur situation en matière de retraite, pour un tarif de 20€ à 40€ par dossier en fonction de leur complexité.

Mme Briolet s'inquiète de la qualité des prestations et informations obtenues auprès du CDG55 et souhaiterait que les dysfonctionnements constatés par l'ensemble des collectivités de notre territoire soient signalés auprès du Président du Centre de Gestion 55. Leur mission de conseil sur la gestion du personnel est souvent mal remplie.

M. le Président se dit favorable à cette mesure.

**Délibération : Autorisation du Président à signer la convention d'assistance à la gestion des dossiers de retraite avec le Centre de Gestion 55**

**Vote : Unanimité**

• **Admission en non-valeur :**

Mme Aimont, la Directrice Générale des Services, présente les demandes d'admission en non valeur présentées par le CFP dont deux concerne le budget des ordures ménagères l'une pour 2006 pour 219€ la seconde pour 2009 pour 69€. La troisième admission en non valeur concerne le budget principal 2003 pour un montant de 63,19€.

M. le Président précise que tous les recours ont été épuisés par les services du Centre des Finances Publiques.

**Délibération : Admission en non valeur pour des montants de 219€ pour le budget annexe Ordures Ménagères 2006, 69€ pour le Budget Annexe 2009 et 63.19€ sur le budget général de 2003:**

**Vote : Unanimité**



## 6) Voirie :

### • Bilan campagne de salage – déneigement :

Mlle Mattioli, agent de développement local, présente un récapitulatif des coûts de la campagne de salage déneigement pour l'hiver 2010-2011 et il est demandé aux délégués communautaires un retour sur la prestation de l'entreprise conventionnée avec la Communauté de Communes.

<b>Salage Déneigement 2010/2011</b>	<b>HT</b>	<b>24 760.89</b> €
	<b>TVA</b>	<b>4 853.13</b> €
	<b>TTC</b>	<b>29 614.02</b> €
Dont		
<b>Perotin</b>	<b>HT</b>	<b>18 940.00</b> €
	<b>TVA</b>	<b>3 712.24</b> €
	<b>TTC</b>	<b>22</b> <b>652.24€</b>
<b>SANEF pour sel de déneigement</b>	<b>HT</b>	<b>5 570.89€</b>
	<b>TVA</b>	<b>1 091.89</b> €
	<b>TTC</b>	<b>6 662.78</b> €
<b>Information alertes hivernales pour 2010/2011</b>	<b>HT</b>	<b>250,00 €</b>
	<b>TVA</b>	<b>49,00 €</b>
	<b>TTC</b>	<b>299,00 €</b>

M. Lhuillier, Vice-président en charge de la compétence Voirie, précise que les pénuries de sel de cet hiver ont entraîné une diminution de la consommation de sel de notre collectivité. Il évoque son suivi des prestations de l'entreprise qu'il juge de bonne qualité, point de vue partagé par l'ensemble de l'assemblée.

M. Fourmet propose l'achat de panneaux signalétiques pour indiquer les routes non dégagées l'hiver.

### • Programme voirie 2011 :

M. Lhuillier, Vice-président en charge de la compétence voirie, présente le programme de travaux en voirie pour l'année 2011 et le soumet à l'approbation de l'assemblée. Il précise toutefois que lors de la précédente commission voirie en Novembre 2010, un programme de dérasement avait été envisagé. Cependant, face aux rudes conditions hivernales, de nombreuses chaussées ont subi des dégradations. Il semble donc nécessaire de privilégier les travaux de réfection de voirie au détriment du dérasement qui pourra être envisagé l'année prochaine.

M. Furaux, Maire de Brabant, précise que sa commune envisage la réalisation de trottoirs dans la rue des Brouets et qu'il faudra donc faire coïncider les dates d'intervention pour les ECF et enduits.

### • Lancement marché Fauchage Nettoyage :

Mlle Mattioli, agent de développement local, informe les délégués communautaires du lancement prochain d'une consultation sous forme d'un marché public de travaux à bons de commande, concernant le fauchage et nettoyage des routes empruntées par les transports scolaires. La passation de ce marché permettra d'avoir un contrat de 4 années avec un prestataire et de faire appel à ses services pour tous besoins ponctuels dans ce domaine.



• **Refacturation des sacs de sel de déneigement aux communes :**

Mlle Mattioli, agent de développement local, présente la commande effectuée par la Communauté de Communes en sacs de sel de déneigement, pour le compte des communes en ayant fait la demande. La Communauté de Communes du Centre Argonne a procédé au paiement de la facture globale et il est donc demandé aux délégués communautaires d'autoriser la refacturation aux communes concernées.

COMMUNES	tarif TTC	sac 25 kg	MONTANT
AUBREVILLE	4,83	80	386,67 €
DOMBASLE	4,83	0	€ -
JOUY	4,83	0	€ -
FUTEAU	4,83	0	€ -
LE CLAON	4,83	0	€ -
LE NEUFOR	4,83	0	€ -
LACHALADE	4,83	0	€ -
RARECOURT	4,83	80	386,67 €
FROIDOS	4,83	15	72,50 €
NEUVILLY	4,83	8	38,67 €
RECICOURT	4,83	20	96,67 €
BRABANT	4,83	10	48,33 €
BROCOURT	4,83	10	48,33 €
CLERMONT	4,83	0	€ -
<b>total Communes</b>	4,83	<b>223</b>	<b>1 077,84</b> €
<i>CODECOM</i>	4,83	<i>57</i>	<i>275,50</i> €
<b>SOLDE TOTAL</b>	4,83	<b>280</b>	<b>1 353,34</b> €

**Délibération : Autorisation de refacturation des sacs de sel de déneigement aux communes en ayant fait la demande**  
**Vote : Unanimité**

7) **Habitat :**

• **Point sur subventions façades :**

Mlle Mattioli, agent de développement local, fait un point sur l'utilisation de l'enveloppe 2010, destinée à subventionner les rénovations de façades privées. Actuellement, 9 dossiers, dont deux de caractère, ont été validés lors d'une pré-commission restreinte du 13 janvier 2011, afin de permettre aux propriétaires d'engager leurs travaux dès le printemps. Depuis, un nouveau dossier de caractère a été déposé. 6 790€ reste à attribuer, soit un peu plus de 5 dossiers.



Mlle Mattioli demande aux délégués communautaires d'informer les administrés de leurs communes.

M. Collinet demande les plafonds de subventions pouvant être attribués.

Mlle Mattioli informe que le montant maximal de subvention pouvant être attribué pour une façade classique s'élève à 1025€ et à 3075€ pour une façade de caractère. Elle précise toutefois que ces aides ne sont valables que pour les façades privées.

#### **8) Rivière :**

##### **• Convention SM3A / CODECOM Centre Argonne :**

Mme Aimont, Directrice Générale des Services, présente la convention de mise à disposition des locaux et de services par la Communauté de Communes du Centre Argonne au profit du SM3A. En effet, le syndicat ne dispose pas encore des ressources nécessaires pour assurer de son seul chef les tâches administratives courantes, il ne possède ni locaux ni matériel bureautique. Ainsi, la présente convention prévoit la mise à disposition des services administratifs de la Communauté de Communes à raison de 4 heures par semaine, représentant 208 heures annuelles, composées de 2 heures de secrétariat administratif, d'une heure de comptabilité et d'une heure de direction, et l'utilisation des ressources matérielles de la codecom.

En compensation, le SM3A devra verser mensuellement la somme de 708€ à la Communauté de Communes.

Le conseil syndical s'est déjà prononcé et autorise la signature de cette convention.

**Délibération : Autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux, de moyens bureautiques et de personnels au SM3A**

**Vote : Unanimité**

##### **• Programme pluriannuel de travaux SM3A :**

M. Jeannesson, Vice-président en charge de la compétence Cadre de Vie, et Président du Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Aire et de ses Affluents, présente le nouveau logo de sa collectivité. Il détaille également le programme de travaux qui sera envisagé de 2012 à 2016. Le syndicat s'est déjà réuni en assemblée à deux reprises et 12 délibérations ont été approuvées. Le recrutement d'un technicien rivière sera envisagé l'année en cours.

M. le Président de la Communauté de Communes du Centre Argonne se félicite de pouvoir compter, au sein de son équipe, le Président du SM3A qui défendra notre territoire.

Le programme pluriannuel de travaux prévoit une intervention sur la Communauté de Communes du Centre Argonne en 2014 par l'entretien du 3<sup>ème</sup> quart de l'Aire, de Froidos à Neuville, soit 21.8km. En 2015, des travaux seront engagés, pour une partie, sur le territoire intercommunal, notamment sur Parois, dans le cadre de l'entretien intégral de la Cousance et de la Vadelaincourt.

#### **9) Questions diverses :**

##### **• Commission Départementale de Coopération Intercommunale et schéma de l'intercommunalité :**

M. le Président informe les délégués communautaires sur la CDCI qui comporte 42 membres, tous représentants de collectivités locales meusiennes (17 sièges pour les communes, 17 sièges pour les EPCI, 4 sièges pour le Conseil Général de la Meuse et 2 sièges pour le Conseil Régional ...). Cette commission siègera à la Préfecture de Meuse pour la refonte de la carte de l'intercommunalité. M. le Président précise qu'il s'est présenté comme candidat représentant les communautés de communes et a été élu à la CDCI.

Il explique que la gestion de la carte de l'intercommunalité devra être gérée de manière rapide car les dates d'échéances sont proches : le Préfet doit présenter un premier projet de la carte de l'intercommunalité pour Avril 2011. La CDCI sera effective dès lors que toutes les instances auront pris leurs marques, notamment le Conseil Général dont les élections s'achèveront prochainement.



Une première proposition sera présentée par Mme la Préfet début Mai 2011. Cette proposition sera soumise aux délibérations des communes et des EPCI sous un délai de trois mois. La CDCI aura alors quatre mois pour travailler sur le schéma compte tenu des amendements souhaités par les communes et les EPCI. Le schéma final sera présenté au plus tard le 31 décembre 2011. Faute de consensus, Mme le Préfet pourrait toutefois imposer son choix pour mettre en œuvre de manière arbitraire le rattachement des communes isolées.

Face aux choix de Mme la préfet, un pouvoir de blocage pourra émaner de la CDCI à la majorité qualifiée des 2/3. Le schéma de l'intercommunalité sera applicable au plus tard le 30 juin 2013. La période du 01/01/2012 au 15 juin 2013 (date limite) permettra aux EPCI de régler les conditions du nouveau schéma.

M. le Député Dumont a rencontré les maires de la Communauté de Communes du Centre Argonne, lors d'une réunion le 12 Février dernier, afin d'entamer une réflexion sur ce sujet.

Plusieurs contraintes sont imposées dans cet aménagement. Pour la Communauté de Communes du Centre Argonne, seule la contrainte du seuil des 5 000 habitants est à retenir, les autres étant déjà respectées.

M. le Président présente deux scénarii possibles.

Le premier consisterait à penser la création d'une Communauté de Communes de la « Grande Argonne », en regroupant les cantons de Seuil d'Argonne, de Varennes, de Clermont en Argonne et d'une partie du canton de Montfaucon.

Le second scénario envisagerait le rattachement de petites communes jouxtant notre territoire afin d'atteindre le plafond de 5000 habitants et de respecter l'obligation administrative. Mais cette hypothèse n'a pas de réel intérêt pour une construction solide du territoire.

M. le Président précise que la Communauté de Communes de Verdun convoite notre territoire pour la création d'une communauté d'agglomération.

Cependant, le choix de regroupement doit être réfléchi et surtout structurant pour le territoire et non pas exclusivement d'un point de vue administratif, ce qui serait lourd de conséquences pour le territoire.

M. le Président note cependant qu'il est dommage d'annihiler des organisations qui ont mis 10 années à se construire et à fonctionner ensemble.

Mme Colson, Vice-présidente en charge de la compétence Culture / Cohésion sociale, s'interroge sur la place qu'occuperont les petites communes dans ce réagencement de la carte de l'intercommunalité.

M. le Président explique que chaque commune, aussi petite soit elle, bénéficiera d'au moins un représentant au sein des organes délibérants intercommunaux. Un nombre de délégués communautaires sera retenu par tranche de population, mais aucune commune ne pourra détenir plus de 50% des sièges. Le nombre des Vice-présidents sera plus encadré qu'aujourd'hui.

M. le Président précise également que ces importants changements devront prendre en compte les encours de dettes des collectivités regroupées et les personnels employés, ce qui génèrera de lourdes difficultés d'organisation.

Un point de situation sera évoqué lors du prochain conseil communautaire.

M. le Président remercie l'assemblée présente et clôt la séance à 23h05.

Bon pour diffusion

A Clermont-en-Argonne, le 4 avril 2011

Le Président

Dominique DURAND